

**COMMUNE DE SAINT MARTIN D'HEUILLE**  
**SEANCE du 22 octobre 2014**

Convocation : 14 octobre 2014

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs PASQUET Rémy, ROBLIN Bernadette, MAGNIEN Christophe, BERLIN Jacqueline, BERTHON Emmanuel, LECROT Evelyne, MORLET Séverine, PIERRE Martine, VINCENT Elodie, GUYOT Gérard, GAUDET Karen, COURTOIS Gilbert, GOUNOT Thierry

**Etaient absents** : BONDOUX Pascal (excusé), DRAGNE Raymonde (pouvoir à Mme BERLIN)

Monsieur Gérard GUYOT a été désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à dix-neuf heures.

Le vingt-deux octobre deux mil quatorze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur Rémy PASQUET, Maire.

Monsieur le Maire demande au conseil s'ils sont d'accord pour ajouter deux points à l'ordre du jour : aménagement du bourg et tarif location de la salle des fêtes par les associations. Le conseil est d'accord à l'unanimité. Il sera donc débattu sur ces points.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02 septembre 2014
- 2/ Approbation du rapport de l'assainissement pour l'année 2013
- 3/ Changement d'implantation du panneau d'agglomération côté sud
- 4/ Fermage MICHON
- 5/ Taxe d'aménagement : prorogation
- 6/Décision modificative : frais de déplacement
- 7/ Travaux proposés par l'ONF dans le cadre du plan de gestion
- 8/ Aménagement du bourg : 3<sup>ème</sup> tranche
- 9/ Tarif de location de la salle des fêtes par les associations
- 10/ Questions diverses

**□□1 - Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal**

Aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu de la séance du 02 septembre 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

**□□2 - Approbation du rapport de l'assainissement pour l'année 2013**

Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le rapport annuel pour l'assainissement.

Il ressort de celui-ci qu'il y a eu une consommation de **9 580 m<sup>3</sup>** d'eaux usées.

Le budget de fonctionnement se décompose comme suit :

-48 299.35€ en dépenses

-36 499.53€ en recettes

La dette en capital au 31 décembre 2013 est de **168 664.58 €** TTC

Après avoir pris connaissance de ce rapport, le Conseil Municipal approuve le bilan à l'unanimité et valide sa diffusion.

**Délibération n° 2014-52**

**□□3- Changement d'implantation du panneau d'agglomération côté sud**

Monsieur le Maire propose de changer les limites de l'agglomération de la commune au sens de l'article R110-2 du Code de la Route.

Vu l'urbanisation pratiquement continue réalisée de chaque côté de la RD 148 côté sud du village jusqu'au lieu-dit « Le Guidon », Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les limites comme suit :

-dans le sens Nevers / Balleray au PR 12+747

-dans le sens Balleray / Nevers au PR 14+685

Pour : 10          Contre : 0          Abstentions : 3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte ces nouvelles limites.

**Délibération n° 2014-53**

**□□4- Fermage MICHON**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une

solution pour la GAEC de la Place.

Il propose de faire démarrer la facturation du fermage à partir du 1<sup>er</sup> avril 2012. En contrepartie, le GAEC de la Place s'engage à enlever à ses frais le parc de contention vers l'entrée du cimetière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter cette solution à l'unanimité et charge le maire de signer tous les documents nécessaires.

#### **Délibération n° 2014-54**

##### **005- Taxe d'aménagement : prorogation**

Monsieur le Maire indique que par délibération du 29 novembre 2011, le Conseil Municipal a institué la Taxe d'Aménagement au taux de 3% sur l'ensemble du territoire communal.

Cette délibération n'étant valable que pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014, il convient de prendre une délibération complémentaire.

La délibération du 29 novembre 2011 est reconductible d'année en année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 sauf renonciation expresse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter ces modalités à l'unanimité.

#### **Délibération n° 2014-55**

##### **006- Décision modificative : frais de déplacement**

M. le Maire rappelle au conseil municipal la décision de rembourser les frais de déplacements. A ce titre, il convient d'ouvrir les lignes budgétaires de la façon suivante :

|  |          |                |
|--|----------|----------------|
| Augmentation du compte 6532 (65) (DF)  | +        | 250.00€        |
| Augmentation du compte 6251 (011) (DF) | +        | 100.00€        |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>+</b> | <b>350.00€</b> |

|                                      |          |                |
|--------------------------------------|----------|----------------|
| Diminution du compte 6231 (011) (DF) | -        | 350.00€        |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>-</b> | <b>350.00€</b> |

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits sur le budget 2014.

#### **Délibération n° 2014-56**

##### **007- Travaux préconisés par l'ONF dans le cadre du plan de gestion**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du devis de l'ONF pour la parcelle 17 concernant les travaux forestiers pour l'année 2014 dans le cadre du plan de gestion.

Ce devis comprend :

- la maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3m
- le dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue avec maintien du gainage : chêne - semis de plus de 1.2m de haut.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis et charge le maire de signer tous les documents nécessaires.

### **Délibération n° 2014-57**

#### **□□8- Aménagement du bourg : 3<sup>ème</sup> tranche**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la possibilité d'acheter les parcelles cadastrées AH 67 et AH 31 pour la réalisation de la troisième tranche de l'aménagement du bourg.

Monsieur le Maire propose de demander la réalisation d'une étude préliminaire aux Ateliers Passages pour un coût de 1500 €.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette proposition et charge le maire de signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'étude.

Abstention : 1      Pour : 12      Contre : 0

### **Délibération n° 2014-58**

#### **□□9- Tarif de location de la salle des fêtes pour les associations**

Monsieur BERTHON expose au conseil municipal la demande du club de judo de Nevers l'ANJ (Alliance Nevers Judo) qui souhaite louer la salle des fêtes gratuitement en contrepartie d'une participation financière à une association de la commune, par exemple le CCAS.

Monsieur le maire propose d'effectuer un rabais de 50% sur le tarif de location pour toutes les associations extérieures à la commune pendant un an, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition et charge le maire de signer tous les documents nécessaires à cette étude.

### **Délibération n° 2014-59**

#### **11- Questions diverses**

Monsieur Christophe MAGNIEN évoque la possibilité de mettre sur la commune un distributeur de pain pour palier au fait qu'il n'y a plus de tournée de vente de pain.

Il existe deux solutions différentes :

- Distributeur simple : l'artisan dépose le pain cuit tous les matins, coût 10 000 €
- Distributeur avec four : l'artisan approvisionne le four en pâte, et le pain est cuit à la demande, coût 60 000 €

Il se propose de prendre contact avec quelques artisans pour tester leur pain et voir s'ils seraient intéressés par le distributeur.

Madame Elodie VINCENT expose le problème d'ouverture et de fermeture de la porte de la garderie. Madame Bernadette ROBLIN contactera l'entreprise qui a posé les serrures.

Monsieur Emmanuel BERTHON transmet la demande de l'ATSEM. Elle souhaite avoir un téléphone sans fil à la garderie.

Madame VINCENT et Monsieur BERTHON constatent un problème de stationnement vers la garderie. Monsieur PASQUET et Madame ROBLIN se rendront sur place pour constater et trouver une solution.

Tous les points à l'ordre du jour étant traités, la séance est levée à vingt et une heures quinze.

### **Table des délibérations**

**2014-52** : Approbation du bilan annuel de l'assainissement pour l'année 2013

**2014-53** : Changement d'implantation du panneau d'agglomération côté sud

**2014-54** : Fermage MICHON

**2014-55** : Taxe d'aménagement : prorogation

**2014-56** : Décision modificative : frais de déplacement

**2014-57** : travaux préconisés par l'ONF dans le cadre du plan de gestion

**2014-58** : Aménagement du bourg : 3<sup>ème</sup> tranche

**2014-59** : Tarif de location de la salle des fêtes pour les associations

***Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus,  
Ont signé avec Nous les membres présents***

| NOM Prénoms        | Signature | Pouvoir à |
|--------------------|-----------|-----------|
| BERLIN Jacqueline  |           |           |
| BERTHON Emmanuel   |           |           |
| BONDOUX Pascal     |           |           |
| COURTOIS Gilbert   |           |           |
| DRAGNE Raymonde    |           |           |
| GAUDET Karen       |           |           |
| GOUNOT Thierry     |           |           |
| GUYOT Gérard       |           |           |
| LECROT Evelyne     |           |           |
| MAGNIEN Christophe |           |           |
| MORLET Séverine    |           |           |
| PASQUET Rémy       |           |           |
| PIERRE Martine     |           |           |
| ROBLIN Bernadette  |           |           |
| VINCENT Elodie     |           |           |